

service télégraphique du National-Canadien de s'enquérir autant que possible. Le 16, j'ai reçu la communication suivante:

Au sujet de votre dépêche touchant Thomas Harvey, Salle A, Hôpital Sainte-Anne, ce dernier a été évacué le 14 juin, d'après les détails fournis par M. Brûlé et Mme Taylor, du bureau de renseignements de l'hôpital.

Cela me mettait dans une situation difficile. Je n'avais jamais été dans pareille situation et je ne savais au juste que faire.

M. Harvey est venu me voir à ma chambre le 16 juin, ce qui est conforme au télégramme disant qu'il était en route pour Ottawa. Je l'ai traité comme j'aurais traité tout Canadien, comme un compatriote. L'ayant conduit à la salle de lecture de la Chambre des communes, je lui ai obtenu la permission de s'asseoir pour écrire sa déposition, croyant que c'était la première chose que la Chambre et le pays désiraient que je fasse. Ayant fait descendre M. Walter H. Kirchner, qui m'avait rendu visite, je l'ai présenté à M. Harvey afin de mettre celui-ci plus à l'aise. Je désirais aussi bénéficier de la longue expérience de M. Kirchner pour m'aider à juger de ce cas extraordinaire.

M. Harvey ayant terminé son témoignage, nous l'avons fait dactylographier le 17 juin, date à laquelle il l'a signé en présence de témoins. Il conviendrait que le comité connaisse d'un court mémoire à ce sujet qu'a préparé M. Kirchner, homme mêlé aux soldats depuis nombre d'années et qui a tenu un dossier soigné de ces entretiens avec M. Harvey. L'extrait du mémoire ci-dessous a été écrit le 16 juin 1948:

Je me suis rencontré pour la première fois avec M. Thos. Harvey dans la salle de lecture de la Chambre des communes. Il ne s'était pas rasé depuis deux jours, étant venu de Montréal en ressuillant.

Il m'a confié comment il s'était échappé de Ste-Anne après y avoir été détenu au secret. Il était à rédiger une déclaration expliquant les raisons de son état actuel. Il avait l'air d'un homme très fatigué et tout à fait dégoûté. Il a déclaré qu'il avait été libéré de Ste-Anne sans le sou.

Le 17 juin: Il est descendu à l'"Union Mission" à Ottawa, où il avait bien dormi, s'était fait la barbe, pris un bain et mangé. Il n'a consenti à accepter qu'une petite somme pour dépenses imprévues, repas, et le reste.

Le 18 juin: Harvey m'a montré une feuille de route que lui avait donnée un médecin de la Commission canadienne des pensions, à l'immeuble Daly, l'autorisant à se rendre à Montréal par chemin de fer. Il a déclaré avoir appris du ministère des Affaires des anciens combattants qu'on lui avait envoyé à son adresse de Montréal, un chèque de \$150 représentant une somme qui lui était due, mais qu'on ne lui avait pas donné d'argent ici.

Il a dit qu'il voulait retourner chercher ses documents à Montréal afin de terminer l'exposé de son cas. Je l'informai que ce serait parfait s'il se présentait ici (à Ottawa) le mardi 22 juin.

On comprendra que je suis devenu plus inquiet vers le 23 ou le 24 juin parce que ce monsieur n'est pas revenu. Tous comprennent bien mon inquiétude et quelle en était la cause. J'ai plusieurs questions à poser, non pas que le ministre puisse y répondre mais bien pour permettre aux honorables députés et à la population de bien saisir les points, à mon sens, saillants de cette affaire.

1. A son enrôlement en septembre 1930, M. Thomas P. Harvey, numéro matricule D76502, numéro de pension 550593, a-t-il été classé dans la catégorie A-1, et à sa démobilisation en 1940 a-t-il été classé dans la catégorie E sans avoir subi d'examen aux rayons X et malgré qu'on l'ait informé qu'il n'avait pas besoin de traitement?

1a) Après sa démobilisation, l'ancien combattant Harvey a-t-il été laissé plusieurs années durant sans moyens de subvenir à sa famille et son épouse en a-t-elle apparemment été gravement éprouvée?

2. A-t-on refusé à l'ancien combattant Harvey un traitement médical sous prétexte qu'il ne souffrait d'aucun mal?

3. S'est-il alors adressé à un hôpital civil pour y apprendre qu'il était tuberculeux?

4. Lorsqu'il a produit au ministère des Affaires des anciens combattants la preuve établie par un hôpital civil qu'il était tuberculeux, l'a-t-on informé que, licencié depuis plus d'un an, il n'avait droit à aucun traitement?

5. L'ex-militaire Harvey a-t-il essayé de travailler et la douleur l'a-t-elle empêché d'exercer ses fonctions?

6. Lui a-t-on, en conséquence, refusé la pension?

7. N'a-t-il pas finalement eu recours à une violence désespérée à Ottawa en 1944 dans le dessein d'attirer l'attention sur son triste sort?

8. Ne l'a-t-on pas alors admis à l'hôpital des anciens combattants? Était-ce la première fois qu'on l'admettait dans un hôpital du ministère en quatre ans?

9. L'a-t-on, par la suite, conduit sous escorte à l'hôpital de Ste-Anne-de-Bellevue, dans la province de Québec?

10. Soutient-il avoir été traité durement dans cette institution, avoir été battu jusqu'à l'évanouissement et avoir été jeté dans une salle fermée à clef parmi des ex-militaires déments?

11. L'a-t-on plus tard libéré de cet hôpital sur promesse qu'il ne réclamerait plus la pension ou qu'il n'écrirait plus à des membres du Parlement?

12. Déclare-t-il qu'il souffrait d'hémorragies et que son état empirait mais que le ministère des Affaires des anciens combattants refusait toujours de lui prodiguer des soins.

13. N'est-il pas ensuite entré au sanatorium public de Ste-Agathe, en mai 1946, où on lui a enlevé sept côtes afin de pouvoir lui dégonfler le poumon?

14. Le ministère a-t-il alors avisé qu'il avait après six ans de lutte, enfin, accédé à sa réclamation de pension?

15. A-t-il été vers cette époque-là transporté du sanatorium public à l'hôpital des anciens combattants de Lachine?

16. A-t-il été libéré de cet hôpital en juillet 1946?

17. Alors qu'il exerçait les fonctions d'infirmier à l'hôpital des anciens combattants, a-t-il eu à souffrir lorsque son mal l'a repris en janvier 1948?